



Siret: xxx xxx xxx xxxxx
www.artnpercu.com / infos@artnpercu.com

Client n°: xxxxx
Contrat N°: Bxxxx

CONTRAT DE LOCATION

-Contrat de location N° Bxxxx-

INSTRUMENT:

Désignation et références du ou des instruments:

xxxxx xxxxx xxxx xxxxx xxxxx xxxxx

Références suite:

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

Accessoires (s'il y a lieu):

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

Suppléments (s'il y a lieu):

xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx

Ci-après dénommé le MATÉRIEL

Entre les soussignés:

Nom du représentant d'Art'n Percu, auto-entrepreneur, siret xxx xxx xxx xxxxx

Adresse

Adresse (suite)

Adresse (suite)

Ci-après dénommé le LOUEUR d'une part,

Et

Nom ou/et Raison Sociale du client

Adresse

Adresse (suite)

Adresse (suite)

Ci-après dénommé le PRENEUR d'autre part,

Conditions Générales

I) LE MATÉRIEL:

- Le MATÉRIEL reste la propriété du LOUEUR.
- Le MATÉRIEL est testé avant départ, ce qui implique pour le PRENEUR qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.
- Le PRENEUR est responsable du MATÉRIEL loué durant toute la période du contrat.
- Le PRENEUR se doit d'assurer tous risques le MATÉRIEL loué (vol, vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels,...).
- Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le PRENEUR est responsable du MATÉRIEL dès que celui-ci quitte le LOUEUR.
- Le PRENEUR qui transporte le MATÉRIEL lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
- Le PRENEUR est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du MATÉRIEL, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.
- Le PRENEUR certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du MATÉRIEL loué par le biais de ce présent contrat.
- En aucun cas le LOUEUR ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation du MATÉRIEL par le PRENEUR ayant accepté le parfait état de fonctionnement du MATÉRIEL par la signature du présent contrat.
- Le MATÉRIEL restitué sera testé par le LOUEUR. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du PRENEUR.

II) GARANTIES:

- Afin de prévenir toute détérioration, dégradation ou vol, le LOUEUR gardera un chèque de caution d'une valeur de XXX€ (Xxxx xxx Euros) pendant toute la durée du contrat et jusqu'au retour du MATÉRIEL testé par le LOUEUR.
- En cas de vol ou de détérioration abusive du MATÉRIEL, le chèque de caution sera encaissé par le LOUEUR.
- Le MATÉRIEL devant subir une réparation inférieure au montant de la caution, sera réparé par le LOUEUR ou une maison spécialisée avec facture à charge du PRENEUR.
- Si le MATÉRIEL ne peut être réparé, il sera facturé par le biais de la caution déposée par le PRENEUR et/ou remboursé par l'assurance contractée par le PRENEUR.
- Le MATÉRIEL manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le PRENEUR.

III) LOCATION:

- Le LOUEUR met à la disposition du PRENEUR le MATÉRIEL pour une durée de, du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA.
- Le PRENEUR s'engage à verser au LOUEUR une location de XX€ (Xxxx xxxx Euros).
- La location est payable d'avance.
- L'enlèvement et le retour du MATÉRIEL sont à convenir entre le LOUEUR et le PRENEUR en concordance avec les dates du contrat.
- Le PRENEUR s'engage à chercher et à ramener le MATÉRIEL chez le LOUEUR aux dates et horaires convenus, dans le cas contraire les frais de transport et/ou de livraison seront à la charge du PRENEUR.
- Pour le retour du MATÉRIEL: LE PRENEUR s'engage à verser une indemnité de XXX€ (Xxxxx xxx Euros) par jour de retard en fonction des dates convenues.

Fait en deux exemplaires le: / / 20..... à

LE LOUEUR:

Nom du représentant d'Art'n Percu

LE PRENEUR:

Nom ou/et Raison Sociale du client

Précédé de la mention «lu et approuvé»